

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	7

CONVOCATION

Datée	du 19/09/2025
Affichée	le 19/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le dix-neuf septembre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absents :

François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE

OBJET

**Lot 2 assainissement de
l'accord-cadre mono-
attributaire de travaux des
espaces publics du quartier de
la Madeleine à L'Aigle –
marché subséquent n°1 –
avenant n°2**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que par décision du Président en date du 01/08/2024, le marché subséquent n°1 (MS1) pour le lot 2 assainissement de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle a été attribué à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 756 143,20 € HT soit 907 371,84 € TTC.

Le MS1 concerne le secteur « Parc-Prairie- Jean Biot Nord».

Un avenant n°1 (cuve de récupération des eaux de pluie pour les jardins) a été approuvé lors de la séance du Bureau du 15 mai dernier.

Un riverain rue de la Fonte a été inondé à deux reprises en juin et juillet dernier. En effet, il est apparu un léger ravinement au niveau de l'aménagement de l'autre côté de la rue de la Fonte.

Dans le cadre des travaux, il y a donc lieu de recourir à un nouvel avenant qui a pour objet la réalisation d'un complément de réseau d'eau pluviale en amont de l'entrée charretière du N°1 rue de la Fonte afin de solutionner un phénomène de venue d'eau dans la propriété depuis le domaine public.

Le coût de cet aménagement s'élève à 16 782,66 € HT, soit 20 139,19 € TTC.

	Nom Entreprise	Montant marché MS1 (en € HT)	Avenant Bureau du 15/05/2025	% de l'avenant	Avenant Bureau du 25/09/2025	% de l'avenant	Montant total des avenants cumulés	% des avenants cumulés	Montant nouveau marché
LOT 2 - Assainissement	GUERIN TP								
TOTAL LOT 2 - Assainissement		756 143,20 €	8 538,37 €	1,129%	16 782,66 €	2,195%	25 321,03 €	3,349%	781 464,23 €

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché du MS1 pour le Lot 2 « assainissement » la modification suivante : avenant en plus-value de 16 782,66€ HT portant le marché de 764 681,57 € HT à 781 464,23 € HT soit 937 757,07 € TTC, suite à la réalisation de ces travaux d'eau pluviale rue de la Fonte,

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2024-06-27-140 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 attribuant l'accord-cadre mono-attributaire de travaux à marchés subséquents du lot 2 assainissement concernant les espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle et donnant délégation au Président pour attribuer le marché subséquent n°1,
- Vu la décision du Président n° 2024-08-03-168 d'attribuer le marché subséquent n°1, secteur « Parc – Prairie –

Accusé de réception en préfecture
le 09/09/2025 à 10h02
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception en préfecture : 26/09/2025

Jean-Baptiste Biot nord – secteur Nord-Est », à l'accord-cadre mono-attributaire de travaux du lot 2 assainissement à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 756 143,20 € HT soit 907 371,84 € TTC,

- Vu la délibération n° 2025-05-15 du Bureau communautaire en date du 15 mai 2025 approuvant l'avenant n°1 au MS1 pour le Lot 2 de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics,
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au MS1 pour le lot 2 de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle pour le montant indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 26 SEP. 2025
Publié en ligne le 26 SEP. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

